

■ Un projet privé à 2,5 M€ pour produire de l'électricité au barrage de La Roche à Confolens est lancé ■ L'enquête publique s'est ouverte hier pour un mois.

De l'électricité produite bientôt en plein Confolens

François GOUBAULT
fgoubault@charentelibre.fr

Un projet de longue haleine. Et coûteux : 2,5 M€. C'est le challenge dans lequel s'est lancé François Vauzelle, le patron de la société limougeaude Prodelec, qui souhaite équiper d'une centrale hydroélectrique le barrage de La Roche, situé sur la Vienne en plein Confolens.

«L'ancien moulin construit en 1751 a déjà servi à produire de l'électricité, mais avec une seule turbine», précise l'entrepreneur en rappelant que la production hydroélectrique s'est arrêtée à la fin des années 80.

”

Il y a sur ce barrage un débit performant qui permet de tabler sur un amortissement des investissements en quinze ans.

Son projet ne comptera pas une mais deux turbines, capables de produire 500 kW en instantané [un foyer consomme environ 3 kW en instantané, hors chauffage, NDLR] pour une production annuelle que François Vauzelle estime entre 2,5 et 3 M€W. Pour mener à bien son projet, le patron de Prodelec planche depuis cinq ans. Le temps de s'adresser à une dizaine de services différents de l'État, de mener les études nécessaires à établir un solide dossier. Dossier, visible dans son intégralité depuis hier à la mairie de Confolens, où s'est



Le barrage de La Roche, dont on trouve trace dès le XVI^e siècle, et l'ancien moulin devraient subir une cure de jouvence. Photo F. G.

ouverte l'enquête publique dirigée par le commissaire enquêteur Jean-Marie Drouaud (1). Qui a rencontré l'entrepreneur sur le site la semaine dernière.

Entrée en production attendue fin 2020

Le projet du Limougeaud est d'envergure. «Mais il y a sur ce barrage de La Roche suffisamment de hauteur de chute d'eau, et un débit performant qui permettent de tabler sur un amortissement des investissements en quinze ans», confie François Vauzelle, qui exploite déjà un barrage d'une production annuelle de 1 MW à Saint-Léonard-de-Noblat. Dans la pratique, il va faire démolir des bâtiments attenants à

l'ancien moulin, aujourd'hui désaffectés après avoir accueilli une laiterie et plus récemment une usine de nettoyage de laine de mouton. Et construire à la place un local à l'aplomb des deux turbines hydroélectriques installées sous terre.

Sur la rive droite de la Vienne, au bout du barrage seront installées des vannes destinées à empêcher les crues en aval. Il faudra également édifier sur l'ouvrage une passe à poissons et une autre pour les canoës.

«En amont, nous devons démolir un barrage à Manot et un autre à La Mirande à Exideuil, avec l'accord des propriétaires et à travers une convention qui unira aussi l'État au projet», ajoute François Vauzelle, qui estime à deux ans la

durée de l'ensemble de ces travaux, dont le premier coup de pioche est prévu début 2019.

Pour peu, bien sûr, que le préfet signe un arrêté favorable au projet à l'issue de l'enquête publique, ponctuée par les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur qui les remettra en préfecture fin avril.

Si tout se déroule comme prévu par le promoteur, à partir de fin 2020, on pourra dire qu'à Confolens, il y a de l'électricité dans l'eau!

(1) L'enquête publique se poursuit jusqu'au jeudi 22 mars inclus. Le commissaire enquêteur tiendra de nouvelles permanences à la mairie d'Ansac samedi 10 mars de 9 h à 12 h, à la mairie de Saint-Maurice-des-Lions mercredi 14 mars de 9 h à 12 h et à Confolens jeudi 22 mars de 14h30 à 17h30.